

	FICHE DE POSTE	Réf : FP-V-202
	AIDE SOIGNANT	Indice : b Date : 02/02/15 Page : 1/2

MISSIONS

- Contribue à la prise en charge du patient avec l'infirmière et en liaison avec l'équipe pluridisciplinaire.
- Participe à différentes actions afin de préserver l'autonomie du patient, d'assurer son confort, sa sécurité et de respecter sa dignité. Joue un rôle primordial en matière de prévention, d'éducation et de soins.
- Est sous la responsabilité fonctionnelle du secteur.

PRINCIPALES ACTIVITES RECENSEES ET EVOLUTIVES

L'aide-soignant(e) utilise de façon adéquate les outils de la qualité :

Hygiène et sécurité :

- Assure les soins de nursing (douche, toilette, soins de bouche, rasage, aide à la toilette...) effectue les changes.
- Entretien et met en place les prothèses dentaires, auditives...
- Signale toute manifestation pathologique à l'infirmière (escarres, éruptions, plaies...).
- Participe aux soins dans le cadre de sa fonction, sous la responsabilité de l'infirmière.
- Applique les gestes de première urgence en cas de besoins.
- Veille à l'hygiène et la sécurité du matériel.
- Après l'intervention, ranger et nettoyer le matériel utilisé.

Autonomie, mobilité et confort :

- Installe dans le lit ou le fauteuil avec un maximum de confort et de sécurité, aide au lever et au coucher.
- Préserve l'autonomie et stimule la mobilité.
- Assure la prévention des chutes et des situations à risque.
- Donne les médicaments préparés par tiers responsable (famille, infirmière...) et s'assure de leur prise effective.

Nutrition :

- Observe et signale les troubles liés à l'alimentation (perte d'appétit, vomissements, troubles de la déglutition).
- Veille à l'hygiène alimentaire et au respect des régimes prescrits.
- Stimule et surveille l'hydratation.

Elimination :

- Observe les selles et urines et signale toute anomalie à l'infirmière.
- Incite à aller aux toilettes régulièrement.

Informations :

- Assure les transmissions quotidiennes (dossiers de soin, fiche de surveillance, heure d'arrivée et de départ sur le diagramme de soins).
- Participe aux réunions d'équipe.

- Informe les familles dans la limite de ses compétences.

Organisation spécifique du soir, du matin et du week-end :

Fonctions de l'aide-soignant travaillant le samedi et dimanche :

- Consulte le répondeur (à chaque arrivée/ou retour au bureau).
- A chaque prise de service, s'assurer que l'équipe soit bien au complet avant de partir en tournée et en référer aux infirmières de service.
- L'infirmière de service peut modifier les tournées en fonction des besoins (appel d'un patient, soignant absent...).

Fonctions de l'aide-soignant prenant son service le matin en semaine :

- S'assurer que tout le personnel soignant est présent avant de partir en tournée.
- Les tournées peuvent être modifiées au dernier moment (absence d'un soignant, appel d'un patient...). Les modifications sont faites par la Responsable de Service et/ou par la Coordinatrice ; en cas d'absence de ces deux dernières, les modifications seront assurées par les infirmières du service.

Fonctions de l'aide-soignant prenant son service le soir en semaine :

- S'assurer que tout le personnel soignant est présent avant de partir en tournée.
- Pour les tournées : idem que le matin.

LIEU ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le lieu d'exercice de l'emploi est situé dans le secteur d'intervention du SSIAD.

L'aide-soignant est appelé à se déplacer à l'extérieur de la structure administrative au domicile des personnes aidées en lien avec ses responsabilités spécifiques (avec un véhicule de service mis à sa disposition ou un véhicule personnel).

Elle respecte les règles d'organisation de la structure.

Comme tout personnel de l'ASAD l'aide-soignant est tenu au respect des règles du secret professionnel vis-à-vis des informations concernant les personnes aidées et leurs familles et au droit de réserve concernant les activités professionnelles de l'établissement.

NIVEAU DE QUALIFICATION

CAFAS - DPAS

Permis de conduire exigé

COMPETENCES ATTENDUES

- Ecoute et gestion de son attitude en fonction des différents comportements possibles des personnes soignées et des familles.
- Diplomatie, discrétion, respect.
- Maîtrise des techniques liées aux soins et à la manutention des patients.
- Actualisation des compétences professionnelles.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.
- Capacité d'adaptation au domicile.
- Capacité d'orientation géographique et de gestion du temps.

LIENS HIEARCHIQUES ET AUTONOMIE DANS LE POSTE

L'aide-soignant est sous la responsabilité du Responsable des Services, des IDEC et par délégation des infirmier(e)s du service.

Les responsabilités sont régies par les textes du 1 février 1982, du 22 juillet 1994 et du 11 février 2002.